

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 22 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324	
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 janv. 2025	
Commentaires : 5 éducatrices ont leur certificat d'Éducation à la petite Enfance, 1 a sa formation de 90h, une débutera la formation de 90h en juillet 2024 et prévoit terminer en janvier 2025 et une est inscrite au 90h prévue d'octobre 2024 à avril 2025.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Le ratio enfants / éducatrice ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel. - L'inspectrice a reçu la preuve que toutes les éducatrices éligibles ont complétées les 10h de perfectionnement professionnel exigées. <p>Le permis sera recommandé pour une autre année.</p>

original signé par
Janel Aubut

Le 22 mai 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Le 22 mai 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date